

Soutien offert aux Autochtones pendant la COVID-19



SOUTIEN À LA SANTÉ PUBLIQUE

- Le 29 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 285,1 millions de dollars en soutien à l'actuelle intervention de santé publique visant à lutter contre la COVID-19 au sein des communautés autochtones. Il finance ainsi les interventions communautaires de lutte contre la pandémie et fournit une augmentation ciblée des ressources de soins de santé primaires dans les communautés des Premières Nations.
- En cas d'éclotions, ces fonds peuvent être utilisés pour fournir une capacité de pointe et un soutien supplémentaire pour la prestation de services communautaires au sein des communautés des Première Nations, inuites et métisses.
- Les communautés peuvent accéder à ce financement par l'entremise de leurs **bureaux régionaux de santé des Premières Nations et des Inuit**. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page **Accès des communautés des Premières Nations et des Inuit à un soutien supplémentaire en matière de santé publique durant la pandémie de COVID-19**.
- De plus, le 30 octobre 2020, le Gouvernement du Canada a annoncé 59 millions de dollars pour permettre aux Premières Nations d'adapter leurs infrastructures communautaires dans les réserves. Les Premières Nations peuvent utiliser les fonds pour mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité publiques dans les bâtiments communautaires. Elles pourront, entre autres, ajouter des postes de lavage des mains, acheter du désinfectant pour les mains, de l'équipement de protection individuelle pour le personnel et des produits de nettoyage, installer des panneaux et des barrières pour promouvoir la distanciation physique et effectuer des vérifications de sécurité et des mises à niveau des systèmes de ventilation en place. Les fonds seront mis à la disposition des communautés des bandes des Premières Nations ou des conseils tribaux, ainsi que des Premières Nations autonomes, par l'entremise de Services aux Autochtones Canada (SAC) dans le cadre d'ententes de financement existantes.



AIDE AU REVENU DANS LES RÉSERVES

- Pour compléter le **Programme d'aide au revenu dans les réserves**, le gouvernement du Canada a investi une somme de 270 millions de dollars qui aidera les personnes et les familles à assumer leurs frais de subsistance essentiels.
- Ces fonds aideront le Programme à répondre à la demande accrue d'aide au revenu pour les personnes qui se retrouvent sans emploi dans les réserves et ne sont peut-être pas admissibles à l'assurance-emploi ou n'y ont pas facilement accès. Ils permettront aussi d'embaucher du personnel supplémentaire pour mieux servir les communautés des Premières Nations.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter une demande au Programme d'aide au revenu dans les réserves, il suffit de communiquer avec le bureau du conseil de bande de la communauté ou avec le **bureau régional du Yukon**.



SOUTIEN AUX ÉCOLE ET ÉTABLISSEMENTS D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

- Le gouvernement du Canada a versé 112 millions de dollars aux communautés des Premières Nations pour favoriser un retour en toute sécurité dans les écoles primaires et secondaires dans les réserves.
- Les Premières Nations peuvent utiliser ces fonds pour leurs besoins de réouverture des programmes scolaires et d'éducation, ce qui pourrait comprendre les salaires des enseignants, des gardiens et des chauffeurs d'autobus (qui pourraient devoir travailler des heures supplémentaires pendant cette période), l'accès à la technologie, l'achat de logiciels d'apprentissage en ligne et l'élaboration de matériel d'apprentissage à la maison. Dans le cadre de ce financement, 12 millions de dollars peuvent servir à apporter aux écoles les changements physiques rendus nécessaires par la pandémie de COVID-19.
- Les Premières Nations peuvent prendre les décisions concernant la réouverture de leurs propres écoles en fonction de ce qu'elles estiment être le plus sécuritaire pour les élèves et les familles. Ce financement est versé directement aux Premières Nations dans le cadre des programmes existants et vise à soutenir leurs démarches.
- Le 30 octobre 2020, le Gouvernement du Canada a annoncé 120,7 millions de dollars pour soutenir les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones à mener leurs activités en toute sécurité pendant la pandémie. Cet investissement devrait venir en aide à plus de 35 000 enfants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation des Métis qui ont accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones adaptés sur le plan culturel. Ce financement sera géré de manière conjointe par l'intermédiaire des partenariats en place en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il aidera les communautés autochtones à répondre à leurs besoins les plus urgents. Il permettra notamment de mettre en œuvre des protocoles de nettoyage améliorés, d'embaucher du personnel supplémentaire et d'offrir de la formation.
- Cette allocation comprend également une base de 5 millions de dollars pour assurer un seuil minimum de soutien aux besoins d'urgence des autochtones en matière d'apprentissage précoce et de garde d'enfants. Sur les 120 millions de dollars de nouveaux investissements fédéraux pour l'apprentissage précoce et la garde d'enfants autochtones :
 - plus de 71 millions de dollars seront gérés en partenariat avec les Premières Nations ;
 - plus de 10 millions de dollars seront gérés en partenariat avec les Inuits ;
 - plus de 29 millions de dollars seront gérés en partenariat avec la nation métisse ; et
 - plus de 8 millions de dollars permettront d'améliorer les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones grâce au programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les communautés urbaines et nordiques.



FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Le **Fonds de soutien aux communautés autochtones** a été créé en mars 2020 pour aider les communautés autochtones pendant la pandémie de COVID-19. Depuis la création du Fonds, le gouvernement y a versé 685 millions de dollars. Les fonds sont répartis au moyen d'une combinaison de ce qui suit : affectations directes aux dirigeants inuits, métis et des Premières Nations; financement fondé sur des propositions versé à des organisations et communautés autochtones en milieu urbain et hors réserve; financement fondé sur les besoins, selon les demandes.
- Ce financement peut servir à un large éventail de mesures, par exemple, le soutien aux aînés et aux membres vulnérables de la communauté, la sécurité alimentaire, l'éducation et d'autres mesures de soutien pour les enfants, l'aide en santé mentale et les services d'intervention d'urgence, et les mesures de préparation pour prévenir la propagation de la COVID-19.
- Sur les 685 millions de dollars versés dans le Fonds, le gouvernement du Canada a annoncé le 12 août 2020 qu'il offrira un financement supplémentaire axé sur les besoins dans le cadre d'un processus de demandes. Une somme de 159 827 361 \$ est offerte aux communautés inuites, métisses et des Premières Nations, ainsi qu'aux organisations qui fournissent des services aux Autochtones, y compris les Premières Nations hors réserve et les Autochtones vivant dans les centres urbains. Pour obtenir des renseignements sur la façon de présenter une demande, veuillez consulter le site Web du **Fonds de soutien des communautés autochtones : demande de financement fondé sur les besoins**.



MIEUX-ÊTRE MENTAL

- Le 25 août 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi de 82,5 millions de dollars comme mesure d'aide à la santé mentale et au mieux-être afin de permettre aux communautés autochtones d'adapter et d'accroître les services de mieux-être mental, d'améliorer l'accès à ces services et de répondre à la demande croissante pour ces services dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une partie de ce financement sera versé à des organismes et services nationaux, comme la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être.
- Le financement contribue aux travaux réalisés par le gouvernement du Canada avec les partenaires et les communautés autochtones et sera fondé sur les distinctions.
 - La part des Premières Nations est de 55,5 millions de dollars et a été attribuée en fonction des discussions entre les tables de partenariat régionales.
 - La part des Inuits est de 12 millions de dollars et a été attribuée en fonction des discussions avec les représentants inuits nationaux et régionaux.
 - La part de la Nation métisse est de 7,5 millions de dollars et a été attribuée par l'entremise de ses membres dirigeants régionaux.
- Le reste du financement s'élève à environ 7,5 millions de dollars et servira à la coordination et aux activités interrégionales, comme le travail avec les organismes nationaux de mieux-être mental des Autochtones et d'autres organismes nationaux qui font progresser la création de ressources et d'outils, en plus de répondre au nombre accru d'appels de la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être.
- Les personnes qui souffrent de dépression, d'anxiété ou de stress excessif peuvent communiquer avec la **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être** ou avec leur fournisseur de services local des Premières Nations, des Inuits ou des Métis pour connaître les mesures de soutien auxquelles elles peuvent avoir accès dans leur communauté.



SOUTIEN AUX REFUGES ET AUX CENTRES D'AIDE POUR FEMMES ET VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

- Une somme de 10 millions de dollars a été versée au réseau de 46 refuges d'urgence de Services aux Autochtones Canada dans les réserves et au Yukon, pour aider les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence.
- Un montant supplémentaire de 44,8 millions de dollars a été accordé sur cinq ans pour construire 12 nouveaux refuges dans le cadre du **Programme d'amélioration des maisons d'hébergement** de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Le gouvernement fournira aussi 40,8 millions de dollars en contribution aux frais opérationnels de ces nouveaux refuges pendant les cinq premières années, et 10,2 millions de dollars chaque année par la suite. Ces nouveaux investissements porteront à 58 le nombre total de refuges financés par le Programme.
- À compter de cette année, un million de dollars par an seront également versés pour soutenir l'engagement des dirigeants et des fournisseurs de services métis dans la mise en place de refuges et de projets communautaires de prévention de la violence pour les femmes et les filles, les personnes LGBTQ et les personnes bispirituelles métisses.



SOUTIEN AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

- Le gouvernement du Canada fournit des mesures d'aide aux petites et moyennes entreprises autochtones sous forme de prêts sans intérêt et de contributions non remboursables pouvant totaliser 306,8 millions de dollars.
- Avec l'appui de SAC, les institutions financières autochtones (IFA) offrent des mesures de soutien financier qui sont administrées par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et par les sociétés métisses de financement.
- Pour demander de l'aide, les entreprises peuvent s'adresser à leur **institution financière autochtone ou leur société métisse de financement** (disponible en anglais seulement).
- Le gouvernement du Canada a également annoncé la création du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones qui fournit 117 millions de dollars en nouveau financement pour appuyer les entreprises de propriété communautaire et les microentreprises et dont les revenus ont été touchés par la pandémie de COVID-19.
- Les entreprises peuvent présenter une demande de financement dans le cadre de ce Fonds en remplissant le formulaire de demande se trouvant sur la **page Web** dédiée de SAC et en soumettant leur dossier de demande par courriel au représentant du bureau régional de SAC. Le gouvernement du Canada a également créé le Fonds de relance du développement à l'appui de l'industrie touristique autochtone qui a fourni 16 millions de dollars en nouveau financement pour soutenir le tourisme autochtone pendant la pandémie jusqu'au rétablissement.
- L'Association touristique autochtone du Canada administrera le fonds destiné aux entreprises de tourisme autochtone de tout le pays qui ont perdu des revenus en raison de la COVID-19.
- Le financement décrit ci-dessus complète l'ensemble des mesures d'aide offertes aux travailleurs et aux entreprises du Canada dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.



SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE

- Le gouvernement du Canada octroie un montant supplémentaire de 75,2 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire pour appuyer les étudiants inuits, métis et des Premières Nations qui poursuivent des études postsecondaires.
- Comment ces étudiants peuvent-ils déterminer s'ils sont admissibles ou non au Programme?
 - o Les étudiants des Premières Nations devraient communiquer avec le bureau de leur conseil de bande ou l'organisme qui gère le **Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire**.
 - o Les étudiants inuits devraient communiquer avec leur organisme inuit de revendication territoriale.
 - o Les étudiants de la Nation métisse devraient communiquer avec leur organisation membre.
- Le 30 Octobre, le Gouvernement du Canada a annoncé 25,9 millions de dollars pour fournir un soutien immédiat aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones en 2020-2021. L'investissement aidera ces établissements à faire face à l'augmentation des coûts et à l'incertitude financière découlant de la pandémie. Il permettra notamment de mettre en place des mesures de soutien pour maintenir en poste le personnel, d'automatiser les services de traitement des demandes et des inscriptions des étudiants, d'adapter les cours pour l'apprentissage en ligne et de mettre en place des mesures de santé et de sécurité publiques pour les services en personne.
- Ce financement ponctuel sera administré dans le cadre des stratégies existantes en matière d'enseignement postsecondaire des Autochtones, notamment le Programme de partenariats postsecondaires, la Stratégie sur l'éducation postsecondaire des Inuit et la Stratégie sur l'éducation postsecondaire de la Nation métisse, et aidera les établissements postsecondaires autochtones à compenser les coûts et l'incertitude financière découlant de la pandémie.



AUTRES MESURES DE SOUTIEN

- Le gouvernement du Canada est passé de la Prestation canadienne d'intervention d'urgence (PCU) à un régime **d'assurance-emploi** simplifié et plus accessible. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires de la PCU offerte par Service Canada n'ont pas besoin de présenter une demande de prestations d'assurance-emploi. Les personnes admissibles à l'assurance-emploi recevront un taux de prestations d'au moins 500 \$ par semaine avant impôt, ou 300 \$ par semaine avant impôt pour les prestations parentales prolongées, mais pourraient recevoir davantage.
- La **Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)** offre 500 \$ par semaine pendant un maximum de 26 semaines aux travailleurs qui ont cessé de travailler ou dont le revenu d'emploi ou de travail indépendant a diminué d'au moins 50 % en raison de la COVID-19 et qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Ces travailleurs doivent être disponibles, chercher un emploi et accepter un emploi lorsqu'il est raisonnable de le faire.
- La **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)** offre 500 \$ par semaine jusqu'à concurrence de deux semaines (qui peuvent être divisées en deux parties d'une semaine) pour les travailleurs qui sont incapables de travailler parce qu'ils ont contracté la COVID-19; sont en auto-isolément pour des raisons liées à la COVID-19; ont des conditions sous-jacentes qui les rendraient plus vulnérables à la COVID-19.
- La **Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA)** offre 500 \$ par semaine pour un maximum de 26 semaines par ménage, aux travailleurs admissibles qui sont incapables de travailler parce qu'ils doivent s'occuper d'un enfant de moins de 12 ans ou d'un membre de la famille parce que les écoles, les garderies ou les établissements de garde sont fermés en raison de la COVID-19 ou parce que l'enfant ou le membre de la famille est malade ou doit être mis en quarantaine.
- Pour obtenir des renseignements sur ces prestations, les critères d'admissibilité, la façon de présenter une demande et les dates de la période d'admissibilité, les Canadiens sont invités à consulter les **pages Web de l'ARC**.
- Il existe d'autres mesures d'aide aux particuliers et aux entreprises. Pour en savoir plus, consultez le **Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19**.